

## SEANCE DU 16 FÉVRIER 2021

Date d'envoi de la convocation : 10 février 2021

Nombre de membres : 191

Nombre de présents : 171

Nombre de votants : 185

A l'ouverture de la séance.

**Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 16 février, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 17h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

**Etaient présents :**

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, MAUROUARD Pascale suppléante de BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUILLON Jean-Michel, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie (jusqu'à 19h00), DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, LEPETIT Vincent suppléant de FALAIZE Marie-Hélène, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves (jusqu'à 19h45), FRANCOISE Bruno, FRIGOUT Jean-Marc (jusqu'à 19h06), GANCEL Daniel, GASNIER Philippe (jusqu'à 19h00), GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HARDY René, PROD'HOMME Sylvie suppléante de HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine (à partir de 18h05), OLIVIER Stéphane suppléant de HENRY Yves, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLOT Juliette, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LELONG Gilles, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, MONTRIEUL -

XAMENA Valérie suppléante de LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, TRAVERT Henri suppléant de MABIRE Caroline, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela (jusqu'à 19h00), MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, FONTAINE Isabelle suppléante de MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge (jusqu'à 18h56), MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PESNELLE Philippe, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, BOURY Frédérique suppléante de ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

#### **Ont donné procurations**

ANTOINE Joanna à LECOQ Jacques, ASSELINE Etienne à LEROUX Patrice, BALDACCI Nathalie à MIGNOT Henri, BAUDIN Philippe à HEBERT Dominique, COLLAS Hubert à GANCEL Daniel, DIGARD Antoine à MAHIER Manuela (jusqu'à son départ 19h00), DUBOST Nathalie à BIHEL Catherine (à partir de 19h00), FRIGOUT Jean-Marc à GUILLEMETTE Nathalie (à partir de 19h06), GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie (à partir de 19h00), GENTILE Catherine à VASSAL Emmanuel, HEBERT Karine à SAGET Eddy (jusqu'à 18h05), JOZEAU-MARIGNE Muriel à BERHAULT Bernard, KRIMI Sonia à MAGHE Jean-Michel, LEFRANC Bertrand à GRUNEWALD Martine, LEJEUNE Pierre-François à LE POITTEVIN Lydie, MABIRE Edouard à BOUILLON Jean-Michel, MAHIER Manuela à FAGNEN Sébastien (à partir de 19h00), PIC Anna à ARRIVÉ Benoît, SIMONIN Philippe à RONSIN Chantal.

#### **Excusés :**

AMIOT Sylvie, BROQUET Patrick, DENIAUX Johan, JEANNE Dominique, LAMARRE Jean-Robert, LEMONNIER Thierry.

**Délibération n° DEL2021\_017**

**OBJET : Zone d'activité économique des Moitiers d'Alonne - régularisation de la vente du terrain à M. DAVODET**

**Exposé**

Aux termes d'un acte reçu par Maître BOISSET, Notaire à Barneville-Carteret, le 25 mars 2017, la Commune des Moitiers d'Alonne a vendu à Monsieur DAVODET, pour son activité de pêche en mer, un terrain à bâtir situé dans la zone d'activité Gustave Camberton et constituant le lot n° 2 du lotissement économique de la commune Les Moitiers d'Alonne (50270). Cette parcelle est cadastrée section C n° 1273 pour une surface de 1631 m<sup>2</sup> et a été vendue moyennant le prix de 30 739,66 € TTC décomposé du prix hors taxe de 29 358 € et de la TVA sur marge s'élevant à 1 381,66 €.

En application de la loi «Notre», la Communauté d'Agglomération du Cotentin est compétente depuis le 1er janvier 2017 en matière de zones d'activité économiques (ZAE). Par conséquent, ce terrain de propriété communale aurait dû au préalable faire l'objet d'un transfert en pleine propriété au profit de la Communauté d'Agglomération du Cotentin afin que cette dernière, seule compétente, puisse la commercialiser conformément à ce que prévoit l'article L.5211-17 alinéa 6 du CGCT.

La Trésorerie a refusé d'encaisser le prix de vente de 30 739,66 Euros pour le compte de la Commune puisqu'elle n'était plus compétente au jour de la vente. Malgré la demande de l'établissement communautaire, l'acte notarié n'a pas pu faire l'objet d'une modification. Il a ainsi été décidé que la Communauté d'Agglomération du Cotentin, seule compétente, devait encaisser le prix de vente, à charge pour cette dernière de reverser ce montant à la Commune, en tenant compte des travaux qui restaient à réaliser à la date de la vente pour finaliser l'aménagement de la zone d'activité, conformément aux principes énoncés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il convient également de tenir compte de la subvention accordée à la Communauté d'Agglomération au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 6 724,35 €.

Par conséquent, le Conseil communautaire est appelé à autoriser l'encaissement du prix de vente par la Communauté d'agglomération compétente pour les zones d'activité économiques et permettre de reverser à la Commune le solde conformément aux modalités fixées dans le cadre de la CLECT pour la prise en compte de cette dépense obligatoire à la création de la Communauté d'Agglomération.

Le montant à reverser s'établit à 8 877,46 euros et a été calculé sur les bases suivantes :

|  |                     |
|--|---------------------|
| - le prix de vente .....                 | 30 739,66 €         |
| - déduction faite desdits travaux .....  | - 28 586,55 €       |
| - prise en compte de la DETR .....       | + 6 724,35 €        |
| <b>Solde à verser à la Commune .....</b> | <b>+ 8 877,46 €</b> |

**Délibération**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-17 alinéa 6,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Manche en date du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal des Moitiers d'Alonne en date du 27 mai 2015,

**Vu** l'acte de vente reçu par Me Boisset le 25 mars 2017 au profit de M. DAVODET,

**Vu** la délibération n°2017-184 du 21 septembre 2017 présentant le rapport d'évaluation de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 176 - Contre : 0 - Abstentions : 6) pour :

- **Encaisser** la somme de 30 739,66 € restée en compte d'attente de la Trésorerie municipale de Cherbourg correspondant au prix de vente du terrain vendu le 25 mars 2017 à Monsieur DAVODET dans la zone d'activité Gustave Camberton (lot n°2), cadastré section C n° 1273 pour une surface de 1631 m<sup>2</sup> sur la commune des Moitiers d'Allonne (50270),
- **Reverser** à la Commune des Moitiers d'Allonne le solde de 8 877,46 € ainsi qu'il vient d'être exposé,
- **Dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au budget 11 développement économique ventes :
  - . en dépenses, au compte 6718 - ligne n° 9792,
  - . et en recettes, au compte 7788 - ligne n°9791,
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE

Département :  
MANCHE

Commune :  
LES MOITIERS-D'ALLONNE

Section : C  
Feuille : 000 C 02

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 19/01/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Envoyé en préfecture le 22/02/2021

Reçu en préfecture le 22/02/2021  
l'extrait est géré  
par le centre des impôts  
CHERBOURG

Affiché le  
ID : 050-200067205-20210222-DEL2021\_017-DE

50114 CHERBOURG-EN-COTENTIN  
CEDEX  
tél. 02 33 01 62 50 -fax  
cdf.cherbourg@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

